LA FOULEE VERTE DES OLONNES
Mairie Annexe de la Jarrie
85100 LES SABLES D'OLONNE
lafouleevertedesolonnes@gmail.com

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 002

Garantie financière:
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

COMITE DEPARTEMENTAL
DE RANDONNEE PEDESTRE
Maison des Sports
85000 LA ROCHE SUR YON

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR N° FR018634

SEJOUR MONT ST MICHEL

Du 10 AU13 mai 2026 soit 3 nuitées et 4 jours de randonnées

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 au minimum et 26 au maximum
Dates : du 10 au 13 mai 2026
Déplacements sur place en co-voiturage, ainsi que le trajet A/R Les Sables - Saint Jean Le Thomas.

PROGRAMME

1er JOUR : Dimanche 10 mai

Départ des Sables D'Olonne à 7h30 pour Avranches. RDV au Jardin des Plantes, parking gratuit place Carnot pour le pique-nique vers 12h15.
Transfert des voitures au parking de Saint Léonard (8 km Aller et retour 20 mn)
Départ 14 heures pour une randonnée de **10 km** en linéaire sur le GR 223 jusqu'à Saint Léonard
Installation à l'hébergement **avant 18 heures** à : **L'Etoile de la Mer à St Jean Le Thomas.**
Apéritif et dîner sur place, soirée libre.

2ème JOUR : Lundi 11 mai

Matin : Départ 9 heures en voiture pour se rendre au départ de la rando à Carolles-Plage (prévoir temps route 10 mn/16.km). Randonnée de **10 km Circuit des Cabanes de Vauban** au départ de Carolles-Plage. Pique-nique tiré du sac
Après-midi : Départ 13 heures 30 pour **Granville** (temps route 30mn/16km) RDV rue du Port. Parking Place de l'Amiral Guepratte.
Rando-balade **6 km** autour des remparts et visite de la **Maison Dior** (jardin et musée)
Retour à l'hébergement, apéritif, dîner sur place, soirée libre.

3ème JOUR : Mardi 12 mai

Traversée de la Baie du Mont Saint Michel avec guide
Départ de Saint Jean le Thomas pour le parking **de Saint Léonard** (commune de Vains) (temps de route 20mn/ 12 km)
A 9 heures30 départ pour la Traversée de la Baie (environ **17 km** - niveau moyen – Aller et retour pour une durée de plus ou moins 7 heures). Pique-Nique tiré du sac au **Rocher de Tombelaine.**
Retour au parking vers 16 h 30 par le **Grouin du Sud** en passant auprès du Mont Saint Michel
Retour à l'hébergement, apéritif et dîner, soirée libre.

4ème JOUR : Mercredi 13 mai

Libération des chambres et départ à 8 heures 45 de Saint Jean Le Thomas pour Huisnes sur Mer (temps de route 45mn/38km). Regroupement Parking de **la Crêperie de l'ARCHANGE**
3 Rue du Pont Landais à **Huisnes-sur-Mer**
Départ à 9 heures 30 pour une randonnée de **6 km** par la piste Cyclo et les Prés Salés jusqu'au pied du Mont Saint Michel
11 heures : Visite guidée du Mont Saint Michel et de l'Abbaye. Pique-nique tiré du sac.
Retour au parking de la Crèperie (environ **6 km)**
Départ vers 17 heures pour les Sables D'Olonne pour une arrivée vers 21 heures 30

HEBERGEMENT :

L'ETOILE DE LA MER
Allée du Presbytère
50530 SAINT JEAN LE THOMAS
Tel 02 33 48 84 24

Hébergement en chambre de 2. Possibilité chambre individuelle avec supplément de 10€/nuit.
Draps et linge de toilette fournis, mais lits non faits à l'arrivée.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 290 € par personne prix ferme et définitif non révisable.

Ce prix comprend :
- La pension du dîner du 1er jour au pique-nique du dernier jour.
- Les visites inscrites au programme

Ne sont pas compris :
- Le co-voiturage aller et retour, ainsi que les déplacements en co-voiturage sur place
- Le pique-nique du midi du 1er jour
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, rapatriement)
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes (Contacter Didier Guilloteau tel 06 74 19 11 63 ou Béatrice Echasserieau… tel 06 19 44 38 59). **Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 Euros à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes** à l'adresse suivante : Didier Guilloteau 7 rue des Résédas 85340 LES SABLES D'OLONNE ou Béatrice ECHASSERIEAU 9 Rue des Canisses 85340 LES SABLES D'OLONNE

Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 31 Décembre 2025
En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par l'Association.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

. **Acompte n° 1 de 50 €** lors de l'inscription. **Date limite 15 décembre 2025.** Ainsi que le paiement des primes d'assurance (facultatives).
. **Acompte n° 2 de 120 €** pour le **15 février 2026**
Le solde de 120 € au 15 mars 2026
Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.
Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues, et ne sont pas remboursables.
Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.

DEPLACEMENT LES SABLES - Le MONT SAINT MICHEL

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :
. 30% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 6 et 3 mois avant le départ.
. 50% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 3 mois et 1 mois avant le départ.
. 100 % du montant total du séjour non remboursé si annulation moins d'1 mois avant le départ.

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour le séjour il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide et couvrant l'intégralité du séjour.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulle tin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association ***: lafouleevertedesolonnes.fr***